

CONSEIL MUNICIPAL

11.09.2009

Procès Verbal

Sous la présidence de : Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - GRAVEZAT
CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA- GARCIA - MALACHANNE MERLE -
RIOS - ROUQUETTE - ROUX - SINET

Procuration :

GUILLEMET a donné procuration à RIOS

AYMARETTI a donné procuration à GAUFFROY

PERTUS a donné procuration à Courbier

Excusée : TEYSSIER-JAVEL

Le quorum étant atteint, M. Hlywa est élue secrétaire et le procès verbal de la dernière séance, après que C. Crouzet ait obtenu le coût du véhicule récemment acheté et le coût des inscriptions sur la carrosserie, est adopté.

Monsieur le Maire donne quelques informations avant de passer à l'ordre du jour :

- réunion du SMIRITOM sur le projet SITA SUD le 14.09
- réunion du CODERST sur ce même projet le 15.09
- poursuite de l'analyse de l'air par AIR LR dans les écoles de la Commune
- dépôt du mémoire en défense au Tribunal Administratif dans les affaires opposant la commune à M. Allard et à l'ADISL
- 5 collègues (Comte, Del Confetto, Gravezat, Bellagamba et Roux) ont été interrogés par la brigade financière à Nîmes, suite à une dénonciation de Mieux Vivre à Salindres. Les associations qu'ils président mais aussi la population seront informées de cette dénonciation
- communication de la décision de la Commission de sécurité sur le hangar servant occasionnellement de boudrome
- obtention d'une subvention (10 530 €) pour une opération de sécurité à l'entrée de la piscine
- enquête publique en octobre préalable à expropriation éventuelle d'une petite parcelle au rond point salle paroissiale
- projet fusion Cté Alès – Cté Anduze enterré. Délibération à ce sujet au prochain conseil municipal

Monsieur le Maire propose d'ajouter un voeu en fin d'ordre du jour concernant la défense de la ligne Alès Bessèges, adopté.

Délibération n°1

L'avocat que nous avons désigné par délibération du 24 juillet pour défense au T.A. (affaire Haicheur – feux d'artifice) nous demande une délibération autorisant Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Adoptée – 1 abstention C. Crouzet

Délibération n°2

Le Conseil Général nous ayant attribué une subvention de 70 000 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement (2009-2011) pour des travaux d'un montant minimum de 140 000 € (50 %), la délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président du Conseil Général le contrat territorial retraçant les modalités de ce subventionnement.

Adoptée. Les factures WC école seront fournies à C. Crouzet.

Délibération n°3

Afin de mettre la petite branche de la rue Mistral en " voie sans issue" et de céder aux 2 riverains l'extrémité de cette rue, il convient de décider de l'ouverture d'une enquête publique.

Adoptée.

Délibération n°4

Cette délibération consiste à entériner la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre, pour examiner les offres reçues suite à la consultation lancée pour les travaux au bas de l'avenue P. Dumas.

Le Conseil Municipal est appelé à faire sien le choix de la Commission : Entreprise Giraud pour 56 962 € HT, à autoriser le Maire à signer les pièces du marché et à renouveler sa demande de subvention auprès du Conseil Général.

Adoptée. 1 vote contre C. Crouzet.

Délibération n°5

La Commission d'appel d'offres du 2 septembre a donné un avis favorable à la signature d'un avenant n°1 avec le maître d'œuvre (AITEC) pour les travaux votés dans la précédente délibération.

Taux 7,50 % - Montant travaux : 56 962 €

Rémunération arrondie à 4 275 €.

La délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

Adoptée. 1 vote contre C. Crouzet qui lit un courrier d'une salindroise qui s'interroge sur le coût arrosage av. P. Dumas.

Délibération n°6

Suite à un arrêté de Monsieur le Préfet en date du 16.07.2009, il convient de prendre une délibération entérinant le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Adoptée. C. Crouzet fait part de son inquiétude concernant le nombre d'enfants à scolariser suite à la livraison prochaine des logements du Gascut.

Délibération n°7

Sur proposition des Commissions des sports et des finances, il est attribué 2 subventions exceptionnelles : ASS rugby : 1 000 € - AS basket : 300 €

Adoptée.

Vœux ligne Alès Bessèges

Le Conseil Municipal de Salindres soutient le collectif pour la défense et pour la modernisation de la ligne Alès Bessèges.

Les dispositions prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement devraient aboutir à des mesures en faveur du transport collectif le moins polluant.

Or il semble bien que cette ligne soit laissée à l'abandon par ses responsables et concurrencée de plus en plus par la route.

Salindres est intéressée non seulement par le transport des voyageurs et des scolaires mais aussi par le trafic marchandise notamment celui des matières dangereuses à destination du site chimique.

C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite que soit organisée rapidement une table ronde de travail avec tous les acteurs et traitant des points suivants :

- perspectives d'utilisation de la ligne par les citoyens et les industriels*
 - financement de la rénovation de la ligne en fonction de ces perspectives*
 - coordination du mode de transport dans le cadre de la complémentarité*
- coordination des offres tarifaires entre toutes les autorités organisatrices*